

Bulletin d'inscription Vide-Greniers du lundi 9 juin 2025 à Pommeret



Coupon à retourner accompagné du règlement à l'ordre de l'APEL Notre Dame de Pommeret, avec la photocopie recto-verso de la carte d'identité, l'attestation sur l'honneur ci-jointe et le règlement intérieur signés à :
Mme GUINARD Marion, 3 Impasse Jean Moulin, 22120 Pommeret.

Confirmation de réservation par mail.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Nombre de mètres réservés en intérieur (5€ le mètre):.....

Attestation sur l'honneur



Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

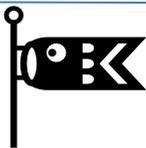
Pièce d'identité n°

Sollicite mon inscription à la manifestation organisée par l'APEL de l'Ecole Notre-Dame de Pommeret le lundi 9 juin 2025 dans la salle omnisports de Pommeret et déclare sur l'honneur, pour l'année 2025 :

- oui, il s'agit de ma première participation
- non, j'ai déjà participé une première fois leà.....

Signature

Règlement intérieur du Vide-Greniers



Art. 1 : Location des emplacements : 5€ le mètre en intérieur

Art.2 : Le vide-greniers est ouvert aux particuliers et aux associations. **Pas de professionnels.**

Art.3 : L'APEL se réserve le droit de refuser toute candidature pouvant nuire au bon déroulement du vide-greniers.

Art.4 : Le montage des stands se fera entre 6h00 et 8h00 et les emplacements devront être libérés propres pour 18h00. **Art.5 :** Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de vol, casse ou préjudice : il incombe à chacun de pourvoir à leur assurance.

Art.6 : L'APEL décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, dégradation des marchandises exposées dans l'enceinte de la salle omnisports, le parking et les abords du vide-greniers.

Art. 7 : Il est interdit d'encombrer les allées pour des raisons de sécurité.

Art.8 : L'APEL se réserve le domaine de la restauration et de la buvette.

Art.9 : Tout engagement signé est irrévocable et non remboursé.

Art. 10 : La vente porte sur des objets personnels et usagers, donc les produits neufs ou alimentaires ne sont pas autorisés.

Art.11 : Ce règlement sera affiché pendant la durée du vide-greniers dans l'enceinte du site.

L'APEL de l'Ecole Notre-Dame de Pommeret.

Je soussigné(e) M..... reconnais avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers.

Signature :